

Air Canada

Que penseriez-vous, monsieur le Président, si votre représentant au conseil d'administration d'une société dont vous détenez la majorité des actions . . .

M. Redway: Des actions sans droit de vote.

M. Benjamin: Au contraire, ce sont des actions avec droit de vote.

M. Redway: Impossible.

M. Benjamin: . . . recevait l'ordre de voter pour tout ce que les actionnaires minoritaires décident de faire? Il existe une théorie concernant le capitalisme du peuple . . .

M. Redway: Voyons!

M. Benjamin: Pourquoi ne faites-vous pas un discours au lieu de rester assis?

Il y a un veau malade ici. Je me demande si Votre Honneur pourrait le faire sortir.

● (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais que le député s'adresse à la présidence et à personne d'autre. Il reste encore une minute au député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

M. Benjamin: C'est une initiative stupide de la part du gouvernement qui ne mérite ni la confiance du peuple canadien ni celle des employés d'Air Canada. Il voudrait que ces employés achètent des actions, et certains veulent le faire, mais qu'ils n'oublient pas ce qu'il est advenu de leur caisse de retraite en 1986 avec la bénédiction du gouvernement. Cette société s'en est emparé sans avoir versé un traître sou. Elle s'est servi de l'excédent des fonds pour rembourser sa quote-part. Maintenant elle a le front de demander à ses employés d'acheter des actions après s'être rendu coupable d'une telle irrégularité. J'espère que les employés d'Air Canada ne seront pas dupes de ce genre de tractations commerciales.

J'ose croire que la Chambre et les Canadiens feront l'impossible pour empêcher la privatisation totale ou partielle de cette société parce qu'une telle mesure n'est ni utile ni souhaitable comme le confirme l'opinion publique actuellement. Il nous suffit d'accroître la participation publique au capital d'Air Canada pour continuer d'investir judicieusement et maintenir nos saines pratiques commerciales, et nous aurons encore une entreprise aérienne rentable et l'une des meilleures du monde.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions et des commentaires? Le député de Winnipeg-St. James (M. Miner) a la parole.

M. Miner: Je voudrais poser deux ou trois questions au député. Dans le cours de ses observations, il a déclaré que lorsqu'une entreprise privée réalise des bénéfices, ses administrateurs doivent en distribuer une partie aux actionnaires s'ils ne veulent pas risquer d'être congédiés par ceux-ci et que ce n'était donc pas une bonne idée.

Le député est-il contre l'idée que les employés d'Air Canada acquièrent des actions de cette société? Ils sont nombreux à

vouloir en acquérir. Ils souhaitent pour la plupart acheter des actions de la société et avec raison à mon avis, car c'est une excellente société, une des meilleures compagnies aériennes au monde. Si les employés achètent des actions et que la société réalise des bénéfices, le député s'oppose-t-il à ce que les employés touchent des dividendes ou, autrement dit, à ce qu'ils touchent chaque année leur part des bénéfices réalisés par la compagnie? Le député s'oppose-t-il à cela? Si oui, je suppose qu'il est aussi contre le Syndicat du blé de la Saskatchewan. Ce syndicat réalise des bénéfices chaque année et cela, à ma connaissance, depuis de nombreuses années. Il paye des dividendes aux agriculteurs qui y participent.

Si le député est contre l'idée qu'on fasse participer les employés d'Air Canada aux bénéfices de cette entreprise, il doit donc être aussi contre le Syndicat du blé de la Saskatchewan. Celui-ci redistribue ses bénéfices entre ses actionnaires. Le député semble laisser entendre qu'il n'est pas bien que les actionnaires d'une entreprise touchent des dividendes sur leurs actions. Il ne faudrait donc pas privatiser la société Air Canada.

Le député ne sait-il pas que les employés d'Air Canada peuvent donner procuration? Je suppose qu'ils nommeront plusieurs membres du conseil, car ils peuvent le faire individuellement. Il est stipulé qu'une personne ou une association ne peuvent pas posséder l'entreprise, mais rien n'empêche un ou une employé(e) d'Air Canada, qui jouit d'un appui suffisant de ses collègues et qui dispose de leurs votes par procuration de siéger à ce conseil. Les employés joueront un rôle important dans la nomination des membres du conseil d'administration de cette société.

Je voudrais entendre le point de vue du député sur toutes ces questions.

M. Benjamin: Mon collègue n'écoutait pas et je vais donc répéter dans l'espoir qu'il finira par comprendre. J'ai voulu faire une mise en garde aux employés d'Air Canada. En dépit de bénéfices nets de 47 millions réalisés l'an dernier, Air Canada n'a pas versé de dividendes aux actionnaires actuels. Voilà pourquoi je tiens à mettre en garde les employés de la compagnie. S'ils comptent acheter des actions, libre à eux; leur décision ne regarde personne, et certainement pas moi.

Ensuite, les employés qui ont acheté des actions de compagnies d'aviation aux États-Unis, Eastern Airlines et Texas Air par exemple, et d'autres compagnies privées, ont dû faire des concessions salariales. Les actions ainsi achetées par ces employés leur ont coûté de 1 \$ à 4 \$ au titre de leur salaire horaire. C'étaient des employés loyaux qui ont assuré la survie de la compagnie en y investissant de l'argent et en acceptant des réductions de salaire, pour aboutir à quoi? Eastern Airlines est encore menacée de faillite; Texas Air a racheté Peoples' Express où les employés ont investi des millions de dollars. Là encore, je mets en garde les employés d'Air Canada.